



**DPATE**

**Direction des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement**

**DPATE1**

Affaire suivie par :  
Noémie MARTINEL  
Cheffe de bureau  
Valérie BOURAS  
Tél. :  
05 36 25 76 22  
Mél :  
[dpae1a@ac-toulouse.fr](mailto:dpae1a@ac-toulouse.fr)

75, rue Saint Roch  
CS 87703  
31077 TOULOUSE  
Cedex 4

Toulouse, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants, d'éducation et psychologues

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation

**Objet : Information sur le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat - Dispositif Passerelle – Rentrée scolaire 2023**

**Réf.** : - Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat : [Instruction du 28-3-2022 au Bulletin officiel n° 14 du 7 avril 2022](#)

Le dispositif d'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat a été initié en 2022. Ce dispositif « Passerelle », reconduit dans la perspective de la rentrée scolaire 2023, permet d'offrir aux personnels volontaires une diversification de leur parcours ou une reconversion professionnelle. L'accueil d'agents expérimentés, aux profils différents, doit donner à chacun la possibilité de contribuer à la transformation du service public d'éducation.

Les attachés d'administration de l'État (AAE) participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, en occupant des fonctions de conception, d'expertise, de gestion ou de pilotage d'unités administratives.

Les personnels retenus resteront affectés dans leur académie d'exercice et ont vocation à occuper un poste dans l'univers professionnel (EPL ou services académiques) qu'ils auront choisi au moment de leur candidature.

Ils seront détachés pour un an dans le corps des AAE selon le principe de la double-carrière.

A l'issue, chacun exprimera son souhait de poursuivre ses fonctions d'AAE (via le renouvellement de détachement) ou de retrouver ses fonctions antérieures.

Les agents retenus disposeront d'une formation de dix semaines, assurée par les instituts régionaux d'administration (IRA) afin de se préparer à l'exercice de missions nouvelles d'AAE.



La mise en œuvre du dispositif « Passerelle » dans la perspective de la rentrée scolaire 2023 comporte plusieurs phases :

- Une première phase d'information des personnels entre novembre 2022 et la mi-janvier 2023 :
  - o Organisation d'une visioconférence à visée d'information sur le dispositif et les métiers des attachés d'administration de l'Etat
  - o Accompagnement à l'élaboration du projet d'évolution professionnelle et/ou à la rédaction du CV avec le DRH de proximité référent
  - o Après entretien avec le DRH de proximité, session de rencontre / immersion avec des attachés en poste, selon les possibilités d'accueil.
  
- Une deuxième phase de candidature de la mi-janvier à la mi-mars 2023 :
  - o Appel à candidature prévu sur la deuxième quinzaine de janvier 2023
  - o Présélections
  - o Entretiens de recrutement entre le 13 et le 17 février 2023
  - o Sur la base des propositions académiques, le ministère identifiera les candidatures retenues au titre du détachement courant mars 2023.

La visioconférence portant information des personnels intéressés par le dispositif « Passerelle » sera organisée le **mercredi 7 décembre 2022 à 14h**.

Le lien de connexion est le suivant : [lien visio](#)

Vous trouverez les éléments utiles relatifs au dispositif « Passerelle » sur la page Carrière/mobilités internes du site académique : <https://www.ac-toulouse.fr/mobilite-interne-detachement-dans-le-corps-des-attaches-d-administration-de-l-etat-a-la-rentree-125838>.

Les conseillers ressources humaines et directeurs des ressources humaines de proximité se tiennent à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Vous trouverez votre interlocuteur référent sur la rubrique : <https://www.ac-toulouse.fr/rh-proximite>.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines

  
Laurent MACH